



Centre de formation des métiers de la terre et de la nature
Bildungszentrum für Naturberufe

Bulletin d'inscription aux cours et examens de brevet et/ou de maîtrise agricole Année scolaire 2018-2019

Données personnelles :

Nom : Prénom : Etat civil :

Date de naiss. : Lieu d'origine : Canton d'origine :

Rue : NP / Lieu :

N° AVS : 756.

Téléphone privé : Téléphone professionnel :

Portable : E-Mail (obligatoire) :

Le CFC a été délivré en par l'Ecole d'agriculture de

Je suis le-s module-s par intérêt, en qualité d'auditeur (tarif auditeur sans subvention – voir liste des tarifs)

Veuillez-vous inscrire uniquement pour les modules que vous suivez en 2018-19.

Modules de gestion obligatoires		
<input type="checkbox"/>	B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise
<input type="checkbox"/>	B02.1	Rentabilité de l'entreprise (1 ^{ère} partie)
<input type="checkbox"/>	B02.2	Rentabilité de l'entreprise (2 ^{ème} partie) - <i>Epreuve 1 de l'examen de brevet</i>
<input type="checkbox"/>	B02.3	Etude d'exploitation et visite d'exploitation – <i>Epreuves 3 et 4 de l'examen de brevet (ces deux épreuves ont lieu obligatoirement la même année)</i>
<input type="checkbox"/>	B03	Marketing
<input type="checkbox"/>	B04	Gestion du personnel

Modules principaux (un des trois modules est obligatoire pour l'examen écrit de brevet « Epreuve 2 »)		
<input type="checkbox"/>	LW01	Grandes cultures
<input type="checkbox"/>	LW02	Production fourragère et conservation des fourrages
<input type="checkbox"/>	LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio
		Examen écrit du module choisi (<i>Epreuve 2 de l'examen final</i>)

Modules secondaires							
<input type="checkbox"/>	LW01	Grandes cultures	6	<input type="checkbox"/>	LW09	Engrissement de veaux	2
<input type="checkbox"/>	LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	6	<input type="checkbox"/>	LW10	Soins aux onglons des bovins	2
<input type="checkbox"/>	LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio	6	<input type="checkbox"/>	LW12	Insémination des bovins	2
<input type="checkbox"/>	LW05	Bétail laitier	6	<input type="checkbox"/>	LW13	Elevage et garde des ovins	4
<input type="checkbox"/>	LW06	Production porcine	6	<input type="checkbox"/>	LW16	Economie alpestre	2
<input type="checkbox"/>	LW07-08-09	Tronc commun	0	<input type="checkbox"/>	LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	2
<input type="checkbox"/>	LW07	Engrissement de gros bétail	4	<input type="checkbox"/>	LW18	Module supplémentaire Grandes cultures	3
<input type="checkbox"/>	LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	4				

Modules généraux							
<input type="checkbox"/>	BF06	Biodiversité	3	<input type="checkbox"/>	BF25	Formation à la vente, commercialisation	3
<input type="checkbox"/>	BF09	Travaux pour tiers	4	<input type="checkbox"/>	BF28	Techniques agricoles	2
<input type="checkbox"/>	BF13	Production de volaille pour les oeufs	3	<input type="checkbox"/>	BF29	Constructions	2

Modules de la maîtrise (tous les modules sont obligatoires mais ils peuvent être répartis sur plus d'une année)							
<input type="checkbox"/>	M01	Planification économique et financement		<input type="checkbox"/>	M04	Assurance, Prévoyance, Fiscalité	
<input type="checkbox"/>	M02	Economie politique et politique agricole		<input type="checkbox"/>	M05	Gestion stratégique (y.c. élaboration du businessplan)	
<input type="checkbox"/>	M03	Droit agricole et formes d'entreprise					

Je confirme avoir pris connaissance des informations et conditions des pages 3 et 4

Lieu et date : Signature :

1. Délai d'inscription pour les cours jusqu'au 31 août 2018 à envoyer à :

Institut agricole de l'Etat de Fribourg
Centre de formation des métiers de la terre et de la nature
Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux
Tél. 026 305 55 50 - Fax 026 305 55 54 - E-Mail: iagcftn@fr.ch

2. Ouverture d'un module

Un module ne sera pas ouvert à moins de 8 participants inscrits.

3. Conditions d'admission aux cours du brevet et de la maîtrise agricole

Posséder un CFC en agriculture ou un CFC du champ professionnel de l'agriculture .

4. Coûts

Taxe administrative annuelle	CHF 60.—
Coûts des cours	voir pages 5 ss.
Examens de brevet (4 épreuves) - facturés par Agora	
- Epreuve 1 (rentabilité entreprise)	CHF 150.—
- Epreuve 2 (technique de production)	CHF 150.—
- Epreuves 3 et 4	CHF 600.—
Examens de maîtrise (3 épreuves) – facturés par Agora	
- Epreuve 1 : Gestion d'entreprise (examen du M01)	CHF 150.—
- Epreuves 2 et 3 : Business plan + entretien professionnel sur la base du business plan	CHF 450.--
Matériel, livres, photocopies	prix effectif

A partir de l'année scolaire 2017-2018, le système de financement de la formation supérieure est passé à un système de financement à la personne. La Confédération remboursera aux candidats 50 % des coûts de formation dès inscription aux examens finaux. En contrepartie, les écoles ne reçoivent plus de soutien financier de la Confédération.

Le nouveau système de financement concerne les candidats qui commencent une nouvelle filière, par ex. les candidats qui commencent le brevet ou la maîtrise en 2017. Les candidats qui ont échoué et qui refont les cours sur l'année scolaire 17-18 ou les suivantes sont considérés comme des élèves du nouveau système.

Les personnes qui suivent un/des modules à titre d'auditeur ne peuvent prétendre à une subvention de la Confédération. Le tarif pour ces personnes est de 40.- la demi-journée (membre de la vulgarisation) et 80.- (non membre de la vulgarisation).

N. B. La Confédération ne prévoit de remboursement pour les personnes qui interrompent leur formation en cours de route.

5. Facturation

L'écolage sera facturé au début des cours. Le solde (matériel, livres et photocopies + taxes d'examen de module) sera facturé à la fin de l'année scolaire (en juin).

Tout élève se désinscrivant après le 15 septembre devra payer l'entier de la facture, ceci même s'il ne participe à aucun cours.

6. Désinscription aux cours et aux examens

En cas de désistement d'un ou plusieurs modules, vous êtes tenu-e-s d'en informer **par écrit** le Centre de formation des métiers de la terre et de la nature à Grangeneuve **avant le 15 septembre** (mail suffit à l'adresse iagcftn@fr.ch). Après cette date, la **totalité** des modules pour lesquels le candidat s'est inscrit sera facturée. Pas de remboursement possible. Le matériel préparé sera également facturé.

Les candidat-e-s qui se désinscrivent en cours de module ou en cours d'année ne peuvent pas prétendre à un remboursement et sont tenu-e-s de payer l'entier des modules pour lesquels ils se sont inscrits.

7. Inscription tardive

Les candidats qui s'inscrivent à l'école après le 31 août seront acceptés selon les places disponibles. Une taxe de 100 francs pour inscription tardive sera facturée.

8. Module individuel suivis en formation continue

Le module LW17 peut être suivi hors du cadre du brevet et leur délai d'inscription est différent. Toute personne se désistant moins de 15 jours avant le début du cours devra payer l'intégralité du module.

BREVET

Conditions d'admission à l'examen de brevet

- > 24 mois de pratique dans le champ professionnel après l'obtention du CFC lors de la remise de l'étude d'exploitation
- > Avoir acquis 16 points dans les modules de techniques de production ou être inscrit-e aux examens de ces modules
- > Dans les 16 points, 6 points doivent provenir d'un module principal (LW01, LW02, LW03 ou LW04)
- > Paiement de la taxe d'examen et remise de l'étude d'exploitation dans les délais

Conditions d'octroi du brevet

- > Avoir acquis les modules obligatoires (B01 à B04)
- > Certificats des modules requis (minimum 16 points)
- > Examen final: note globale de 4.0 au minimum et moyenne des notes des épreuves 3 et 4 de 4.0 minimum
- > Plus d'informations sous : www.agrijob.ch -> Agriculteur -> Formation supérieure -> Documents d'examen -> Directives

MAITRISE

Conditions d'admission à l'examen final de la maîtrise

- Etre titulaire du brevet d'agriculteur/trice selon le règlement de 2013
- Avoir acquis les modules obligatoires M02, M03, M04 et M05 ou être inscrit aux examens de ces modules
- Avoir acquis 20 points dans les modules de techniques de production (dont les 16 points acquis au brevet)

Conditions d'octroi de la maîtrise :

- Certificats des modules requis
- Note globale de 4.0 minimum ; moyenne des notes des épreuves 2 et 3 de 4.0 minimum

Centre de formation des métiers de la terre et de la nature
Bildungszentrum für Naturberufe

La dotation des modules est informative, des changements peuvent avoir lieu. Notamment en cas de collaboration avec d'autres écoles.

No	Nom du module	Nbre de demi-journées de cours (y.c. ½ jour d'examen)	1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours (subvention de 50% après l'inscriptions aux examens)	Tarif auditeur (sans subvention)	Taxe d'examen de module	Lieu de cours (CR = coordination romande)
BREVET							
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	11		60.00	60.00		Grangeneuve
B02.1	Rentabilité de l'entreprise (1 ^{ère} partie)	17		60.00	60.00		Grangeneuve
B02.2	Rentabilité de l'entreprise (2 ^{ème} partie)	10		60.00	60.00		Grangeneuve
B02.3	Etude d'exploitation et visite d'exploitation (accompagnement rédaction étude)	4.5		60.00	60.00		Grangeneuve
B03	Marketing	11		60.00	60.00		Grangeneuve
B04	Gestion du personnel	10		60.00	60.00	140.00	Grangeneuve
BF06	Biodiversité	11		60.00	60.00	140.00	Grange-Verney
BF09	Travaux pour tiers	13		60.00	60.00	140.00	Grange-Verney
BF13	Production de volaille pour les oeufs	11		Tarifs Aviforum	Tarifs Aviforum	Tarifs Aviforum	CR Aviforum Zollikofen
BF25	Formation à la vente, commercialisation	11		60.00	60.00	140.00	CR Grangeneuve
BF28	Techniques agricoles	9		60.00	60.00	140.00	Grangeneuve
BF29	Constructions	9		60.00	60.00	140.00	Grangeneuve

No	Nom du module	Nbre de demi-journées de cours (y.c. ½ jour d'examen)	1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours (subvention de 50% après l'inscription aux examens)	Tarif auditeur (sans subvention)	Taxe d'examen de module	Lieu de cours (CR = coordination romande)
LW01	Grandes cultures	18	60.00	60.00	140.00	Grangeneuve	
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	21	60.00	60.00	140.00	Grangeneuve	
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio	16	60.00	60.00	140.00	CR (lieu défini en fonction des inscriptions)	
LW05	Bétail laitier	22	60.00	60.00	140.00	Grangeneuve	
LW06	Production porcine	21	60.00	60.00	140.00	Grangeneuve	
LW07-08-09	Tronc commun	8	60.00	60.00	140.00	CR Grangeneuve et Grange-Verney	
LW07	Engraissement de gros bétail	5	60.00	60.00	140.00	CR Grange-Verney	
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	5	60.00	60.00	140.00	CR Grangeneuve	
LW09	Engraissement de veaux	3	60.00	60.00	140.00	CR Grange-Verney	
LW10	Soins aux onglons des bovins	11	60.00	60.00	140.00	CR Grangeneuve	
LW12	Insémination des bovins	11	60.00	60.00	140.00	CR Grange-Verney	
LW13	Elevage et garde des ovins	11	60.00	60.00	140.00	CR Châteauneuf	
LW16	Economie alpestre	8	60.00	60.00	140.00	CR Grangeneuve	
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	12	60.00	60.00	140.00	Grangeneuve	
LW18	Module supplémentaire Grandes cultures	9	60.00	60.00	140.00	Grangeneuve	
	MAITRISE						

No	Nom du module	Nbre de demi-journées de cours (y.c. ½ jour d'examen)	1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours (subvention de 50% après l'inscription aux examens)	Tarif auditeur (sans subvention)	Taxe d'examen de module	Lieu de cours (CR = coordination romande)
M01	Planification économique et financement	13	60.00	60.00			Grangeneuve
M02	Economie politique et politique agricole	19	60.00	60.00	140.00		Grangeneuve
M03	Droit agricole et formes d'entreprise	12	60.00	60.00	140.00		Grangeneuve
M04	Assurance, Prévoyance, Fiscalité	11	60.00	60.00	140.00		Grangeneuve
M05	Gestion stratégique (y.c. élaboration du businessplan)	12	60.00	60.00			Grangeneuve